



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

Infolettre bimensuelle du
2 janvier 2025
#40

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPP réalise pour les esprits libres, une **revue de presse** sur la laïcité en France et dans le monde, couvrant des domaines tels que la culture, la politique, l'éducation, la société, le féminisme, l'humanisme et la liberté de conscience. Nous ne prétendons pas aborder tous les aspects où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu, mais plutôt offrir un aperçu des informations disponibles.

AVERTISSEMENT

Les articles collectés ne sont pas tous en faveur de la liberté de conscience, car les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs. C'est précisément pour mieux comprendre les menaces qui pèsent sur cette liberté que nous proposons cette veille numérique.

UNE ASSOCIATION NE PEUT ŒUVRER QU'À LA MESURE DU NOMBRE DE SES ADHÉRENTS

REJOIGNEZ L'ADLPP POUR LA RENFORCER DANS SES COMBATS
EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE LA RAISON



Chers membres,

En cette nouvelle année 2025, nous vous souhaitons santé, bonheur et succès dans toutes vos initiatives. Que cette année soit riche en échanges d'idées et en progrès pour notre cause commune.

Ensemble, continuons à défendre la libre pensée et à promouvoir nos valeurs avec passion.

Avec nos meilleures pensées.

ATTEINTE À LA LAÏCITÉ



Henri Peña-Ruiz : "Monsieur le président, n'abîmez pas la république laïque et sociale !"

Selon le philosophe Henri Peña-Ruiz, Prix national de la laïcité en 2014 et auteur du « Dictionnaire amoureux de la laïcité » (Plon), les responsables politiques d'un État laïque, à quelque niveau que ce soit, ne peuvent pas assister à des offices religieux dans l'exercice de leurs fonctions, fussent-elles à l'occasion de la réouverture de Notre-Dame. Leur preuve donnée et théorisée par le président du Mexique au milieu du XIXe siècle Benito Juárez et par Georges Clemenceau, en 1918.

[Lire la suite](#)



Chez les Surligneurs : Macron a-t-il enfreint le principe de laïcité à Notre-Dame ?

Non, la présence d'Emmanuel Macron à Notre-Dame n'est pas en soi une atteinte à la laïcité, les Surligneurs vous expliquent pourquoi. Cette semaine, les spécialistes du legal checking se penchent aussi sur les obligations relatives à la nomination d'un Premier ministre et sur les deepfake sonores, en l'espèce celui visant Christine Boutin.

[Lire la suite](#)



Laïcité à géométrie variable : « Nous allumons ce soir à Nice la cinquième bougie de Hanoucca », dixit Christian Estrosi

C'est le même énergumène qui passe son temps à la télé pour condamner les musulmans à longueur de journée : prières de rue, accusations fallacieuses à l'école qui s'avèrent fausses, fermeture d'écoles privées musulmanes, interdictions illégales de manifestations pro Gaza... Au même moment, kippa sur la tête, il va allumer une bougie lors d'une cérémonie officielle d'un culte ! N'est-ce pas merveilleux ! Estrosi est allé jusqu'à accuser les musulmans de former une « 5e colonne », le fameux « ennemi de l'intérieur » dont étaient accusés les juifs avant la seconde guerre mondiale !

[Lire la suite](#)



DÉRIVE SECTAIRE



Risques de dérives sectaires : les églises évangéliques surreprésentées dans les signalements

Tous les dix jours en moyenne, une nouvelle église évangélique ouvre en France. Mais derrière cet engouement, une tendance inquiète : près de la moitié des signalements pour risques de dérives sectaires au sujet de mouvances religieuses concernent des églises évangéliques.

[Écouter la suite](#)



DESSIN SATIRIQUE



“Ces dessins, ça n’a jamais trop été mon délire” : la jeunesse de moins en moins “Charlie” ?

Ils étaient adolescents à l’époque de l’attentat. Devenus adultes, ils ont, pour une bonne partie d’entre eux, pris leurs distances avec des valeurs désormais jugées « réacs ».

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Extrait issu de l'hebdomadaire,
Le Nouvel Obs, le 2 janvier 2024**

(...)

Au sommaire du journal, qui sera dévoilé le jour commémoratif de l’attentat, des caricatures de Benjamin Netanyahu, d’Emmanuel Macron et d’Aya Nakamura, des articles sur l’écoanxiété, Gaza, les féminicides, la pédophilie, le harcèlement scolaire... Mais pas de Mahomet, ni de Jésus. On ne s’y moque pas des religions et la question de la laïcité est réduite à la portion congrue, sous la forme d’un « regard croisé » entre deux apprentis éditorialistes. « Ce ne sont pas des thèmes qu’ils ont souhaité aborder. Plus par manque d’intérêt que par volonté particulière d’éviter le sujet », dit Thierry Hory.

Dix ans après les attentats, que reste-t-il de l’esprit « Charlie », du droit au blasphème, à l’irrévérence, à la caricature ?

Nous avons posé la question à ceux qui avaient entre 12 et 15 ans à l’époque, aujourd’hui de jeunes adultes, de région parisienne, de Vendée ou de Rhône-Alpes.

Premier constat : la question n’est pas des plus faciles à aborder. Dans les quartiers populaires, c’est même « un sujet ultrasensible », presque un tabou, nous dira un animateur de Seine-Saint-Denis, avant de nous souhaiter « bonne chance ». Quant aux jeunes des centres-villes, la grande majorité de ceux qui ont bien voulu nous parler n’a accepté de répondre que sous couvert d’anonymat - leur prénom a été modifié. Et pas question d’apparaître en photo.

(...)

Féminisme, écologie, religion aussi... la sensibilité des moins de 30 ans est à vif. En 2020, « Charlie Hebdo » avait commandé à l’Ifop une enquête afin de mieux cerner l’état de l’opinion sur ces thématiques. Le résultat montrait déjà une ligne de fracture entre les jeunes et le reste de la population. Alors que l’opinion publique avait globalement progressé vers davantage de soutien

au droit à la caricature - 59 % des Français estimant que les journaux avaient « raison de publier ces dessins », contre 38 % seulement en 2006 -, 47 % des jeunes de moins de 25 ans se montraient au contraire compréhensifs vis-à-vis de l'indignation suscitée par ces dessins. Et ce, quel que soit le milieu auquel ils appartiennent. Depuis, la tendance n'a fait que se confirmer. Beaucoup de jeunes affichent désormais une franche hostilité vis-à-vis de la laïcité, qu'ils jugent liberticide et stigmatisante.

(...)

« On ne peut nier une part de récupération », reconnaît Iannis Roder, directeur de l'observatoire de l'éducation à la Fondation Jean-Jaurès et professeur d'histoire-géographie en Seine-Saint-Denis. Mais le problème, selon lui, est plus profond : « On assiste au retour d'une chape de plomb de la religion. À la fois chez les jeunes croyants, qui ne conçoivent pas qu'on aille à l'encontre de leurs croyances, et chez ceux qui ne le sont pas, mais qui considèrent qu'il ne faut pas blesser celles d'autrui. C'est un modèle américain que l'école et les universités sont en train d'intégrer. » Avec une étonnante convergence idéologique au sein de la tranche d'âge des moins de 30 ans. Et ce, quel que soit leur niveau d'études ou leur milieu social.

(...)

En 2020, déjà, selon cette même enquête de l'Ifop pour « Charlie Hebdo », un quart des jeunes musulmans de moins de 25 ans ne condamnaient pas explicitement les auteurs des attentats du 7 janvier 2015 et 12 % les condamnaient, tout en admettant partager certaines de leurs motivations. En 2025, le sujet s'avère plus sensible que jamais.

[Lire la suite](#)



DISCRIMINATION



"Le premier qui bouge est gay" : on vous explique le jeu homophobe qui a envahi les cours de récré (et comment y faire face)

Depuis l'émergence de ce défi sur TikTok, les élèves sont nombreux à le reproduire. L'homophobie, qu'elle soit conscientisée ou non, est loin d'être nouvelle à l'école. Elle nécessite néanmoins une intervention de la part des adultes.

[Lire la suite](#)



ÉCOLE & RELIGION



École et religion : l'école aux colonies, mythes français

Après les soldats, place aux Pères Blancs puis aux instituteurs de la République, chargés de transformer les autochtones en serviteurs dociles.

De 1830 à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la mission civilisatrice revendiquée par la France dans ses colonies se heurte aux impératifs économiques.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

**Extrait issu du mensuel,
Les Cahiers de Science et vie, le 27 décembre 2024**

(...)

Dès 1815, la France entreprend de reconstruire son domaine colonial, effondré après la chute du Premier Empire et l'abdication de Bonaparte. Au fil du XIXe siècle, sa politique d'expansion la mène à conquérir par les armes des territoires aux quatre coins du monde : l'Algérie, devenue colonie française en 1830, puis les protectorats de Tunisie (1881) et du Maroc (1912); le Sénégal restitué à la France en 1814, qui sert de base à la formation de l'AOF, l'Afrique-Occidentale française; le Congo et une partie de l'Afrique de l'Est; la Cochinchine et l'actuel Cambodge en Asie, la Nouvelle-Calédonie et de nombreuses îles dans le Pacifique.

(...)

En 1817, sous la Restauration, un instituteur français, le Bourguignon Jean Dard, est bien arrivé par bateau de France en Afrique pour ouvrir la première école d'Afrique noire francophone, à Saint-Louis-du-Sénégal. Mais il faut bien l'avouer, l'État français est débordé par les besoins de toutes ces nouvelles populations en matière d'éducation. Pragmatique, il commence donc par s'appuyer sur les missionnaires de l'Église, arrivés avant les colonisateurs.

(...)

Comme leurs prédécesseurs protestants dans les colonies britanniques, ces ecclésiastiques conçoivent l'évangélisation comme le complément de la conquête militaire. Dans leurs missions, ils ouvrent des dispensaires et des écoles, dont l'action vise avant tout à répandre les enseignements de la Bible dans les langues locales.

(...)

Proclamée en 1870, la IIIe République marque une forme de rupture. Protéger les missionnaires ne suffit plus. Jules Ferry, député de Paris, défend les bienfaits économiques et humanitaires du colonialisme. « Ce qui manque à notre grande industrie (...), ce sont les débouchés », harangue-t-il lors de la séance parlementaire de juillet 1885, consacrée au financement d'une expédition coloniale à Madagascar. Selon lui, la clé du succès réside dans l'alphabétisation des populations coloniales, au sens de les rendre capables de coopérer avec la puissance dominante.

(...)

Au grand dam du radicaliste Georges Clemenceau, qui considère ces propos comme un déni aux principes des Droits de l'Homme de 1789; mais aussi aux chefs du Parti colonial, comme le sénateur Eugène Étienne, fils d'un soldat de la conquête de l'Algérie, qui ne voit pas l'intérêt de dépenser de l'argent pour enseigner des populations considérées comme ignorantes et attardées. Dans les discours « pour » et « contre » les écoles publiques aux colonies, une subtile hiérarchie raciale se fait jour

entre une Asie de bons élèves studieux et appliqués, des Noirs de bonne volonté et des écoliers maghrébins sous emprise de l'islam.

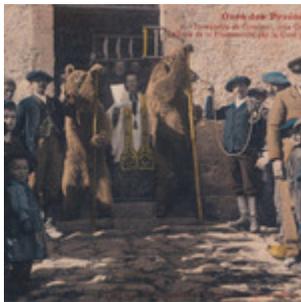
(...)

Au cours du XXe siècle, se crée ainsi une forte différenciation entre les écoles réservées aux enfants de colons blancs et celles ouvertes aux élèves locaux. De nombreux freins ralentissent la scolarisation. Et ce, malgré une demande croissante de la population locale, qui réclame plus d'écoles et plus d'égalité dans les enseignements.

(...)

Un système à deux vitesses qui va perdurer jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. À la suite du discours de De Gaulle à Brazzaville, en 1944, la grande réforme des années 1950 permet l'unification des réseaux scolaires aux colonies. Mais à quelques années des indépendances, les populations n'en profitent guère. La France s'est gardée de trop instruire, elle laisse derrière elle des pays en pleine croissance démographique, avec peu de personnel d'encadrement et beaucoup d'enfants à scolariser.

[Lire la suite](#)



École et religion : la loi de 1905, le coup de grâce pour le clergé

La séparation des Églises et de l'État marque un tournant dans l'histoire de la République française, et en particulier de son système éducatif.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Extrait issu du mensuel,
Les Cahiers de Science et vie, le 26 décembre 2024**

(...)

En effet, avant 1905, l'Église catholique ne se contentait pas de prodiguer une instruction de base; elle exerçait un véritable pouvoir idéologique. Selon Jean Baubérot, spécialiste de la sociologie des religions, « elle voulait contrôler les consciences dès le plus jeune âge, en inculquant des valeurs morales et religieuses considérées comme fondamentales pour le maintien de l'ordre social ». Une emprise inacceptable pour les républicains, qui s'appliquent à imposer le principe de la laïcité scolaire dès leur arrivée au pouvoir.

Mais l'Église s'accroche à ses prérogatives en matière d'enseignement, et ce n'est qu'avec la loi de 1905 que son autorité va véritablement décliner. Son principal artisan, Aristide Briand, l'a pourtant conçue dans un esprit de conciliation, avec l'objectif de mettre fin à un conflit séculaire entre la République et l'Église. Loin de vouloir déclarer la guerre au clergé, il cherche avant tout à pacifier la société française.

(...)

Pour autant, le texte final ne fait pas de cadeau à l'Église. L'article 1 affirme la liberté de conscience et impose la neutralité de l'État face aux religions : l'école publique ne peut donc plus favoriser ni enseigner un culte particulier. L'article 2, lui, précise que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

(...)

La loi consolide ainsi un enseignement républicain, progressivement libéré des dogmes religieux. Dans les écoles publiques, le catéchisme est remplacé par des cours d'instruction civique. Les enseignants, désormais exclusivement des laïcs, se voient confier la mission de former des citoyens plutôt que des croyants.

(...)

Nombre d'entre eux la dénoncent comme un acte de persécution religieuse, notamment l'écrivain catholique René Bazin, qui écrit dans Le Figaro : « La République laïque se livre à une entreprise de spoliation et de destruction contre l'Église, qui a toujours veillé à l'éducation des jeunes âmes. L'école laïque n'enseignera que l'impiété et le matérialisme. » Mais, de leur côté, de nombreux enseignants républicains et laïcs expriment leur soulagement après l'adoption de la loi. Le syndicat des instituteurs la salue comme un acte d'émancipation de l'école publique.

[Lire la suite](#)



École et religion : la charge des hussards noirs de la République

Avec l'avènement de la III^e République émerge un nouvel ordre au service de la nation, celui des combattants de l'instruction publique, mobilisés autour de trois mots d'ordre qui sont encore la marque de notre système éducatif actuel : gratuité, obligation et laïcité. Serviteurs dévoués à leur mission, ces « hussards noirs » ont su renforcer l'identité nationale et inculquer des valeurs républicaines à plusieurs générations.

» *Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :*

**Extrait issu du mensuel,
Les Cahiers de Science et vie, le 24 décembre 2024**

(...)

Plus tard, Charles Péguy, se remémorant ses souvenirs d'école primaire à Orléans où les élèves-maîtres de l'école normale voisine venaient enseigner, parlera de « hussards noirs » pour évoquer ces jeunes gens investis d'une mission de la plus haute importance : instruire la population française. Ces véritables missionnaires laïcs, « sveltes, sévères, sanglés » dans leur uniforme noir qui lui rappelle celui des cavaliers d'élite du Cadre de Saumur, sont devenus le « bras armé » du nouveau régime pour ancrer la République dans les jeunes cœurs palpitants de la société.

(...)

La formation d'une durée de trois ans est délivrée dans les écoles normales que chaque département a eu l'obligation de créer tant pour les garçons que pour les filles avec la loi Paul Bert d'août 1879 et débouche sur l'obtention d'un brevet supérieur ainsi que d'un certificat d'aptitude pédagogique, tous deux nécessaires pour enseigner dans le primaire. Les instituteurs - mais aussi les institutrices - deviennent des figures de la commune, des notables, au même titre que le maire, le curé ou le docteur. Leur maîtrise de l'orthographe et du « bon français » leur confère prestige et autorité au point d'être souvent nommés secrétaires de mairie.

(...)

Au début du XIXe siècle (voir Le Clergé perd du terrain, p. 57), l'instruction primaire pour tous était loin de faire l'unanimité : la plupart des notables estiment alors qu'un paysan sachant lire risque fort d'être gagné par la paresse ou de quitter le pays. Pourtant, sous la monarchie de Juillet, le ministre François Guizot juge l'instruction publique universelle comme l'une des garanties de l'ordre et de la stabilité de la société.

(...)

Sous l'éphémère Seconde République, le comte Alfred de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à qui Tocqueville trouvait « un fumet de sacristie désagréable à sentir », fait la part encore plus belle au clergé en autorisant ses membres à enseigner sans produire d'autres qualifications qu'une lettre d'obédience. Même avantage accordé aux prêtres voulant enseigner dans le secondaire alors qu'un grade universitaire est exigé des enseignants laïcs ! Après des débuts autoritaires, où le corps enseignant se voit contraint de jurer obéissance et fidélité à Napoléon III, le Second Empire et son ministre Victor Duruy tentent de rétablir l'équilibre entre enseignement ecclésiastique et laïc. Issu lui-même du peuple, ce dernier promulgue la loi du 10 avril 1867, qui oblige les communes de plus de 500 habitants à créer une école de filles et permet à deux tiers des enfants scolarisés de bénéficier de la gratuité des études. Le terrain est prêt pour l'avènement des lois Ferry.

Si la lutte entre laïcs et religieux a été virulente durant tout le XIXe siècle, elle atteint des sommets de férocité pendant les trois décennies suivant la constitution de 1875. Les républicains vont faire de l'école l'instrument privilégié de leur combat contre les monarchistes et les catholiques conservateurs.

(...)

Les hussards de la République ne sont pas toujours les bienvenus. Certains conseils municipaux arguent du manque de moyens pour loger et payer le nouvel instituteur. Il faut parfois l'intervention de la gendarmerie pour forcer leur installation ! Mais en général « les lois Ferry n'ont guère suscité de manifestation d'hostilité dans le peuple », tempère Jean-François Chanet. « La liberté d'enseignement n'était pas remise en cause et, lorsque la famille le souhaitait, l'instruction religieuse pouvait être donnée aux enfants hors du temps scolaire ». Si la substitution du personnel laïque aux enseignants religieux est pratiquement réalisée dans les écoles de garçons en 1891, le processus prend beaucoup plus de temps dans les écoles de filles.

(...)

Au début du XXe siècle, la laïcité du corps enseignant républicain se durcit, quitte à virer au laïcisme. La mention de Dieu est supprimée des fables de La Fontaine ou du fameux livre de lecture Le Tour de la France par deux enfants. Pas de promotion pour les instituteurs qui ne mangeraient pas de viande le vendredi.

(...)

Seulement deux mois après la signature de l'armistice en juin 1940, Pétain annonce une réforme de l'école. L'école de la République, la « gueuse », est le bouc émissaire idéal à présenter aux Français encore groggys après l'ampleur de la débâcle. Les instituteurs gangrenés par le communisme et le pacifisme ont failli dans leur mission.

(...)

Le personnel enseignant fait l'objet d'une sévère épuration raciale et politique. Le Syndicat national des instituteurs est dissous. Le crucifix fait son retour sur les murs de la classe aux côtés du portrait du Maréchal. L'instruction religieuse est rétablie dans les

écoles publiques et l'enseignement privé a de nouveau droit à des subventions d'État. Les écoles normales, qualifiées « d'isolaires intellectuels », vecteurs d'un enseignement moral malfaisant, sont supprimées. Enfin, on fera chanter aux enfants des chansons à la gloire du « sauveur de la France » jusqu'à la Libération.

[Lire la suite](#)



École et religion : le clergé perd du terrain

Au sortir de la période révolutionnaire, la bataille pour le contrôle de l'éducation reprend de plus belle entre l'Église et l'État, qui parvient enfin à structurer un système scolaire débarrassé de l'influence catholique.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

**Extrait issu du mensuel,
Les Cahiers Science et vie, le 24 décembre 2024**

(...)

L'une de ses premières mesures est la création, en 1806, de l'Université impériale, chargée de superviser l'ensemble du système éducatif. L'Université, dirigée par un Grand Maître nommé par l'empereur, détient le monopole de l'enseignement secondaire et supérieur. Toutes les écoles, des lycées aux écoles normales, doivent être agréées par l'Université, qui contrôle également le recrutement et la formation des enseignants. Les congrégations religieuses sont désormais placées sous la tutelle de l'État. « Napoléon a voulu faire de l'Université impériale non seulement un outil de formation des élites, mais aussi un instrument de contrôle idéologique, capable de diffuser les valeurs du régime tout en neutralisant l'influence excessive du clergé », écrit le spécialiste de Napoléon Ier Jean Tulard?

Malgré tout, l'Église conserve une certaine influence, notamment dans l'enseignement primaire. Les curés continuent d'enseigner le catéchisme, et dans de nombreuses communes, l'école est encore dirigée par un membre du clergé. « C'est le résultat d'un compromis : Napoléon, bien que soucieux de la laïcisation de l'État, accepte la présence de l'Église dans l'enseignement primaire pour maintenir l'ordre social, notamment dans les zones rurales où l'influence du clergé reste prépondérante », assure l'historien de l'éducation Yves Gaulupeau.

La chute de Napoléon, en 1815, et la restauration de la monarchie marque un retour en force de l'Église, sous l'impulsion du nouveau roi, Louis XVIII, puis de son successeur, Charles X.

(...)

Cependant, cette influence croissante de l'Église dans l'éducation se heurte à des résistances, notamment de la part des libéraux et des républicains, qui y voient une menace pour les libertés publiques. La révolution de Juillet 1830, qui porte Louis-Philippe sur le trône, est un tournant décisif.

Le nouveau régime, libéral et bourgeois, cherche à limiter l'influence de l'Église sur l'éducation pour promouvoir une instruction publique laïque et ouverte. La loi Guizot de 1833, du nom du ministre de l'Instruction publique François Guizot, incarne cette volonté de modernisation. Elle impose à chaque commune de plus de 500 habitants d'entretenir une école primaire publique.

(...)

Les écoles publiques, dirigées par des instituteurs formés dans les Écoles normales, créées en 1808, deviennent un outil majeur de la diffusion des idées libérales. En effet, la loi prévoit que les instituteurs doivent obtenir un « certificat de moralité », délivré par le maire de leur commune, qui garantit qu'ils ne sont pas uniquement soumis à l'autorité religieuse.

Mais si la loi Guizot fait considérablement avancer la laïcisation du primaire, elle autorise aussi les religions reconnues par l'État, au premier rang desquelles le catholicisme, à ouvrir leurs propres établissements. Les écoles catholiques ouvrent les unes après les autres, principalement dans les zones rurales et dans les régions où le clergé est particulièrement influent, comme la Bretagne ou le Pays basque.

(...)

Sous la Deuxième République, qui naît de la révolution de 1848, les nouvelles aspirations démocratiques des Français remettent la question de l'éducation au centre du débat. La loi Falloux de 1850, adoptée sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte (le futur Napoléon III), marque une nouvelle victoire pour l'Église catholique en étendant la liberté d'enseignement au secondaire.

(...)

Elle permet la prolifération des collèges religieux, où l'enseignement est souvent marqué par un fort conservatisme et où les congrégations enseignantes, comme les Jésuites ou les Marianistes, jouent un rôle central. Ils s'efforcent de former des élites chrétiennes, fidèles à l'Église et à l'ordre social établi.

(...)

C'est ainsi que dans les années 1850 et 1860, de nombreux instituteurs laïques s'organisent pour défendre leurs droits et protester contre l'influence cléricale, posant les jalons du syndicalisme enseignant. Malgré tout, l'Église parviendra à maintenir quelques années de plus son influence dans l'éducation, grâce notamment à la loi Laboulaye de 1875, qui lui permet de fonder des établissements secondaires et supérieurs échappant au contrôle de l'Université. Jusqu'à l'arrivée de Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique, en 1879, qui marque le triomphe d'une école républicaine, émancipée de toute tutelle religieuse.

[Lire la suite](#)



École et religion : les mutations d'une école rurale

À deux pas de l'église, la mairie-école de Dampleux s'est émancipée de la tutelle du clergé à la fin du XIXe siècle.

L'héritage d'Émile Lupette, premier hussard de la République en poste, a été perpétué par ses successeurs. Pour des générations d'écoliers, les souvenirs de la classe unique désormais fermée restent vivaces.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Extrait issu du mensuel,
Les Cahiers Science et vie, le 23 décembre 2024**

(...)

Au début du XIXe siècle, on approche les 15 élèves, dont certains seront voués à administrer la commune. Dès 1816, ils sont 25 à s'entasser dans un local loué par la municipalité. « La vie d'instituteur en 1826 n'est pas rose, note Claude Boucher.

Il doit, selon son contrat : enseigner l'alphabet, l'écriture, la lecture et le calcul, du 1er octobre au 30 juin, de 7 heures à 11 heures et de 13 heures à 16 heures sauf le jeudi après-midi, et le dimanche bien entendu.

(...)

Dès 1839, la commune investit dans une « maison école » située - tiens donc ! - à côté de l'église. Mais en 1852, alors que la classe compte 40 élèves, on envisage d'en faire un logement de fonction et de construire enfin une classe. De nombreux projets d'aménagement du terrain attenant se succèdent. Ce sera finalement une mairie-école, majestueux édifice surmonté d'un clocheton achevé en 1875. Émile Lupette est le premier instituteur à y exercer, le premier aussi à endosser le costume du hussard noir de la République sous Jules Ferry, troquant la fonction de clerc pour celle de greffier de mairie. Le divorce entre école et église est consommé ! Prenant une part active dans la vie de la commune, il deviendra maire en 1888, puis conseiller général radical en 1901, jusqu'à son décès en 1909. Depuis 1910, un monument commémoratif le représentant en buste, installé devant la mairie, rappelle le souvenir de cette éminente figure locale...

[Lire la suite](#)



ENTRISME ISLAMISTE



En Belgique, les écoles ciblées par les islamistes : "Les jeunes filles sont désormais en première ligne"

BELGIQUE | Éducation | Dans leur livre "Allah n'a rien à faire dans ma classe", les journalistes Laurence D'Hondt et Jean-Pierre Martin donnent la parole aux enseignants belges aux prises avec une contestation croissante de leurs enseignements.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Extrait issu de l'hebdomadaire,
L'Express, le 8 décembre 2024**

Sommaire

1. Récemment, vous deviez présenter votre livre dans un magasin Fnac de Woluwe-Saint-Lambert, dans la banlieue de Bruxelles. Or l'événement a été annulé à la suite de menaces. Que s'est-il passé ?

"Cet événement ne doit pas occulter le fait que notre ouvrage a été très bien accueilli par la presse et le grand public en Belgique, au-delà même de nos espérances. Il faut savoir que les professeurs, plutôt progressistes dans leur ensemble et ayant largement le cœur à gauche, avaient jusque-là du mal à aborder le sujet de la montée de l'islamisme à l'école. Essentiellement par peur d'être taxés "d'islamophobes", d'être pointés du doigt par leurs collègues, leur hiérarchie, les syndicats ou les parents d'élèves."

2. Contestation des enseignements, pressions de certaines élèves désireuses de porter le voile à l'école, menaces et intimidations proférées par des parents... Pourquoi ces dérives, qui se multiplient dans les établissements scolaires belges, sont-elles aussi taboues ?

"Ce tabou est en partie lié au fait que la majorité des partis politiques belges ne veulent pas prendre de front les communautés maghrébines ou de confession musulmane de peur de perdre une partie de leur électorat. Prenons l'exemple de la Belgique francophone et donc de la Wallonie : les libéraux, à droite de l'échiquier politique, sont acquis à l'idée qu'il faut défendre la neutralité de l'école et sont donc favorables à une interdiction des signes "convictionnels", notamment du voile, au moins dans les écoles du réseau officiel. Or ils se heurtent au refus des socialistes qui cherchent à attirer les voix de ces communautés qui sont sous l'influence croissante des mouvements islamistes. Enfin les partis catholiques se prononcent également contre l'interdiction des signes religieux à l'école, au nom d'une certaine forme de tolérance vis-à-vis du fait religieux. Il y a chez eux une forme d'ambiguïté : même s'ils savent pertinemment que le voile est devenu l'un des symboles de l'islamisation et qu'il va à l'encontre de l'égalité entre les femmes et les hommes, ils s'opposent à ce que le gouvernement actuel de Wallonie interdise les couvre-chefs religieux, quels qu'ils soient, dans les écoles."

3. En Belgique, aucune loi n'interdit le port du voile à l'école, contrairement à ce qui se passe en France. En revanche, chaque établissement a le pouvoir d'inscrire cette interdiction dans son règlement intérieur. Ces différences de traitement n'ont-elles pas tendance à entretenir un certain flou ?

"L'absence de législation claire est une fragilité qui facilite la poussée islamiste dans les écoles et dans la société belge en général. Il faut savoir que la bataille juridique est une des méthodes privilégiées par les islamistes pour imposer leur vision du monde."

4. En quoi le système éducatif belge, basé sur la neutralité de l'État, diffère-t-il du modèle français laïque ?

"En Belgique, la loi de 1905 qui acte la séparation complète des Eglises et de l'Etat n'existe pas et la laïcité ne constitue pas la colonne vertébrale de notre vivre ensemble. Le concept qui s'applique chez nous est celui de la neutralité de l'État. Les cultes y sont reconnus et subventionnés. Les élèves de l'école secondaire publique suivent d'ailleurs une heure de cours de religion par semaine et ont le choix entre l'islam, le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme et un enseignement laïque. Car, et c'est là un paradoxe incompréhensible pour vous Français, la laïcité est perçue chez nous comme un culte et bénéficie en tant que tel de financements publics."

" En revanche, il est certain que la laïcité à la française est loin de remporter l'adhésion populaire en Belgique. Certains mouvements islamistes, comme celui des Frères musulmans, affichent une hostilité très prononcée vis-à-vis du mot laïcité qu'ils assimilent à l'athéisme et au rejet des religions. Un discours auquel adhère de plus en plus la jeune génération musulmane en quête d'identité et pour qui la défense de la laïcité s'apparente à une attaque personnelle."

5. Vous expliquez dans votre livre que l'école est bel et bien devenue la cible des Frères musulmans et des salafistes qui cherchent à y exercer leur influence. Pour quelles raisons ?

"Cette idéologie qui réfute au fond certaines des valeurs occidentales fondamentales comme le respect de la liberté de conscience, se diffuse à grande vitesse et trouve un écho chez les jeunes via les réseaux sociaux comme TikTok ou des groupes WhatsApp. La stratégie des Frères musulmans est d'autant plus difficile à contrer que ces derniers ont réussi à s'immiscer dans tous les rouages de la société belge. Certains exercent comme professeurs, travaillent dans les administrations publiques, occupent de hautes fonctions dans les partis politiques ou dans la magistrature. Je précise que Bruxelles, en tant que capitale de l'Europe, représente un terrain de conquête particulièrement stratégique pour cette nouvelle génération d'islamistes en costume Armani et en Nike."

6. La Belgique se heurte aussi au manque de mixité sociale dans certains "établissements ghettos" dans lesquels les mouvements islamistes ont beaucoup plus de prise qu'ailleurs...

"Un tiers des professeurs que nous avons interviewés dans le cadre de notre enquête est de confession ou de culture musulmane. Or il est très frappant de voir que ces derniers, qu'ils soient croyants ou pas, sont parfois la cible de leurs collègues plus dogmatiques. Certains se retrouvent pointés du doigt au sein ou à l'extérieur de l'établissement sous prétexte que leur attitude ne serait pas conforme à ce que l'on attend d'eux ou qu'ils n'adhèrent pas à cette idéologie. Parmi tous les enseignants que nous avons rencontrés ce sont eux qui souffrent le plus de cette montée de l'islamisme à l'école."

[Lire la suite](#)



En Belgique, l'inquiétude des enseignants devant la montée de l'islamisme et du complotisme à l'école

BELGIQUE | Deux journalistes racontent, dans un livre qui remue le pays, la multiplication des menaces, intimidations et remises en cause d'enseignements sur des acquis sociétaux.

« Avis de *Libres penseurs de France, ADLPF* :

**Extrait issu du quotidien,
Le Monde, le 20 décembre 2024**

(...)

Dans une école, c'est la chute d'une tranche de jambon sur la boîte à tartines d'un élève de confession musulmane qui déclenche des cris et une mobilisation. Là, un garçon refuse de s'asseoir à côté d'une fille. Ici, un prof demande à un élève qui il désigne avec l'expression « sale pute » et se voit répondre qu'il vise « toutes les femmes qui portent une jupe ». À Molenbeek, les services de l'inspection ont lancé une enquête en 2016 quand des membres du corps enseignant les ont appelés à la rescousse dans une école de 2 000 élèves. Ils ont mis en évidence le danger d'une « ghettoïsation » et d'un « entrisme islamiste ». Des professeurs parfois dépourvus de titres pédagogiques préféreraient y parler l'arabe que le français avec des élèves, défendaient le port du voile par des enseignantes et faisaient bande à part.

(...)

La réalité décrite dans le livre de Laurence D'Hondt et de Jean-Pierre Martin a longtemps été passée sous silence par beaucoup de politiques et de syndicalistes. Une étude du réseau flamand de l'enseignement indique pourtant que trois ou quatre cas quotidiens de comportements radicaux ont été signalés en 2023, alors qu'on n'en relevait que trois ou quatre par an en 2019. Du côté francophone, 7 000 enseignants, sur les 10 000 qui ont répondu à un questionnaire ministériel, disent s'être déjà autocensurés.

Suite à quelles pressions ? L'enquête ne l'indique malheureusement pas.

Valérie Glatigny, la nouvelle ministre de l'éducation francophone, se dit en tout cas « alertée », tant par la radicalisation islamiste que par la progression des thèses complotistes au sein des écoles. Et juge utile de s'inspirer du « modèle français » afin de mieux assurer la protection des professeurs. Au parlement régional de Bruxelles, des élus libéraux entendent aussi étudier le phénomène en profondeur.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Laïcité : un jeu de définitions pour découvrir le terme à l'école primaire

L'Arbre à défis, un jeu créé par l'association Enquête et déployé dans des établissements scolaires, a fait l'objet d'une étude menée par l'OCDE auprès de 1 800 élèves. Ceux qui y ont participé ont une meilleure connaissance du fait religieux et une plus grande tolérance aux différentes croyances.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Extrait issu du quotidien,
Le Monde, le 9 décembre 2024**

(...)

Son étude sur « les bénéfices d'apprendre à distinguer savoir et croire », qui paraît lundi 9 décembre à l'occasion de la journée nationale de la laïcité, a été réalisée auprès de 1 800 élèves et 100 enseignants, en majorité dans l'académie de Créteil, mais aussi dans celles de Versailles et de Paris. Sur l'année 2022-2023, la moitié des professeurs a été formée au jeu et l'a mis en place dans sa classe. Le bilan est sans appel : dans le groupe ayant participé au jeu, la capacité des élèves à associer la laïcité à la liberté d'avoir ou non une religion, ou d'en changer, passe de 53 % à 70 %. L'intolérance vis-à-vis d'une conviction religieuse diminue d'un tiers, et les connaissances augmentent – par exemple, la part des élèves qui comprennent qu'« être arabe » ne signifie pas « être musulman » passe de 46 % à 62 %.

(...)

L'école Marbeau est aussi une école plus mixte que d'autres dans l'académie de Créteil, qui connaît aussi des zones de très forte ségrégation, où les écoles, systématiquement placées en zone d'éducation prioritaire, sont fréquentées par des familles défavorisées et en majorité issues de l'immigration. Mais parmi les 44 écoles étudiées par l'OCDE, 19 étaient en éducation prioritaire et L'Arbre à défis y a porté ses fruits. « Les enseignants des écoles prioritaires sont ceux qui notent la plus forte amélioration du climat scolaire après avoir participé au jeu », note Marie-Anne Valfort. Dans toutes les écoles testées, les contestations des familles ont été inexistantes. « C'est vraiment un outil qui apaise », conclut l'économiste.

(...)

Les enfants aussi aiment bien débattre sur la laïcité. Samuel trouve que L'Arbre à défis permet « de réfléchir et de travailler en équipe », Flore pense qu'avec ce jeu, « on apprend à mieux se connaître ». Tous assurent avoir appris beaucoup de choses « en s'amusant ». Sans compter Anna, contente d'avoir découvert, grâce à L'Arbre à défis, que « le père Noël n'existe pas », une information révélée par inadvertance par ses camarades lors de la séance « Savoir et croire ».

[Lire la suite](#)



Laïcité à l'école : l'OCDE salue l'efficacité de l'"Arbre à défis" en primaire

La mise en place de cet outil pédagogique dans les écoles primaires françaises permet d'améliorer la tolérance des enfants sur les questions de laïcité et de religions et "améliore le climat scolaire", selon une étude de l'OCDE révélée lundi matin par France Culture et "Le Monde".

[Lire la suite](#)



Nicolas Cadène : « La laïcité à l'école est ce qui permet d'y garantir l'égalité de tous les élèves »

Pour Nicolas Cadène, la laïcité « est un principe qui emporte des valeurs, et cette nuance n'est pas sans importance face à l'idéologisation du concept ». Nicolas Cadène est juriste de formation et haut fonctionnaire. Il a aussi été rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité entre 2013 et 2021 et est le cofondateur de la Vigie de la laïcité. Il répond à quelques questions du Café pédagogique sur la laïcité à l'occasion de la journée nationale de la laïcité.

Sommaire

1. Comment définir la laïcité à l'école, en précisant les spécificités dans le cadre scolaire ?
2. Comment éduquer à la laïcité à l'école ? Le cadre laïque participe-t-il à cette éducation ?
3. Former à la laïcité pour éduquer à la laïcité : quelles formations aujourd'hui pour les personnels sont à disposition ?
4. Vous avez écrit En finir avec les idées fausses sur la laïcité. Quelles sont les principales idées fausses que vous avez identifiées ?

[Lire la suite](#)



La laïcité, toujours plus difficile à faire accepter dans les établissements scolaires d'Indre-et-Loire

C'est, ce lundi 9 décembre, la journée de la laïcité. Un principe fondamental de notre société, depuis la loi de 1905. On l'apprend dès l'école, même si ce n'est pas sans heurts, regrette le directeur académique d'Indre-et-Loire, Christian Mendivé.

[Lire la suite](#)



Des adolescents mahorais s'appliquent à promouvoir la laïcité

À l'occasion de la Journée de la laïcité, le recteur de l'académie de Mayotte, Jacques Mikulovic, s'est rendu au lycée polyvalent du Nord à Acoua, ce lundi. Il y a rencontré des élèves ambassadeurs de la laïcité, une initiative éducative visant à promouvoir ce principe fondamental de la République auprès de leurs camarades.

[Lire la suite](#)



"Nous gagnerions à mettre ce mot sur les portiques de nos écoles : 'nul n'entre ici s'il n'est laïque' "

Alors que se tient depuis plusieurs semaines le procès de l'assassinat de Samuel Paty, Judith Perez, professeur agrégée de lettres classiques et membre Vigilance Collèges Lycées (VCL), s'interroge sur la question de la transmission de la laïcité.

[Lire la suite](#)



SONDAGE | Laïcité à l'école : 77 % des Français réclament une tolérance zéro dès le premier manquement

Alors que de nombreuses atteintes à la laïcité continuent d'être recensées dans les établissements scolaires de l'Hexagone, un sondage CSA révèle que plus de trois quarts de la population plaide pour des sanctions dès le premier manquement.

[Lire la suite](#)





Laïcité : comment parler de manière plus positive aux élèves ?

L'école fête la laïcité le 9 décembre, mais la célébrer permet-il de mieux en transmettre les principes ?

Avec :

- Jean-François Chanet, historien de l'éducation et de la défense, ancien recteur de l'Académie de Besançon et de la région académique Bourgogne Franche-Comté, professeur à Sciences Po,
- Murielle Szac, écrivaine et éditrice, directrice de collections
Fanny Gomez, chargée de mission Laïcité sur la circonscription de Lunel, professeure des écoles.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ AU CANADA

LEDEVOIR

Prière de revenir à l'essentiel en matière de laïcité

CANADA | MONTRÉAL | Il arrive que la boussole de François Legault carbure à l'anecdote, ce qui la rend alors instable, voire inconséquente. On l'a vu dans son avertissement tout en muscle aux islamistes. Alors qu'on attendait de lui des trésors de modération et d'actions ciblées pour ramener la raison et la laïcité dans nos écoles sous pression, le premier ministre a préféré faire miroiter l'éclat d'un interdit. Et ce, même si bannir la prière dans les lieux publics n'aura aucun impact sur les errances gravissimes qu'on a pu voir à Bedford ou à Saint-Maxime.

La vie s'est chargée de le rappeler à l'ordre. Ne lui en déplaise, les attaques les plus pressantes contre la laïcité se font d'abord dans les écoles où son ministre de l'Éducation a lancé trois nouvelles enquêtes mercredi.

[Lire la suite](#)



Canada-Québec/Interdiction de prier en public : « Monsieur Legault s'acharne », selon Miller

CANADA | QUÉBEC | Évoquer une telle interdiction est de l'acharnement à l'endroit des musulmans, selon le ministre Miller.

[Lire la suite](#)





Laïcité et période de vaches maigres : ce que nous réserve 2025 en politique québécoise | JDQ

CANADA | QUÉBEC | L'année 2025 s'annonce faste en politique québécoise alors que l'échéance électorale se rapproche. Après six ans à la tête du gouvernement, l'usure du pouvoir frappe durement François Legault et ses troupes. Malgré la situation financière précaire, le premier ministre devra trouver une façon de regagner le cœur des Québécois, séduits par la fraîcheur de son rival souverainiste Paul St-Pierre Plamondon. Caquistes et péquistes devront toutefois se méfier du Parti libéral, qui pourrait profiter d'un élan en milieu d'année grâce à l'élection d'un nouveau chef.

[Lire la suite](#)



2024, une année centrale pour la laïcité de l'État

CANADA | QUÉBEC | Plusieurs étapes ont été franchies au cours des ans pour une laïcité de l'État au Québec. On n'a qu'à penser à la création du ministère de l'Éducation lors de la Révolution tranquille, à la déconfessionnalisation des Commissions scolaires en 2000, ou encore à la Loi sur la laïcité de l'État (Loi 21) en 2019. Cette grande épopée n'est pas encore arrivée à terme. Voici, en rappel, quelques événements survenus en 2024.

LEDEVOIR

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ AU MALI



Éditorial : Les Imams, la Laïcité et les Défis du Vivre-Ensemble au Mali

MALI | La convocation des imams Mohamed Mahi Ouattara et Abdoulaye Koïta par la Brigade d'investigation du Pôle National de lutte contre la cybercriminalité ce lundi 30 décembre 2024 marque un tournant significatif dans la gestion des discours religieux au Mali. Ces figures religieuses, devenues des personnalités médiatiques grâce aux réseaux sociaux, se trouvent aujourd'hui au cœur d'une controverse qui interpelle la société malienne dans son ensemble.

Sommaire

1. Laïcité en question : une frontière à préserver,
2. Une réaction salutaire du Haut Conseil Islamique,
3. Réseaux sociaux : outils de communication ou d'intolérance ?
4. Un enjeu pour l'avenir.

[Lire la suite](#)





Épuisée dans le sanctuaire de la conscience

On reproche souvent à Charlie Hebdo d'avoir des obsessions. Charlie serait obnubilé par l'islamisme, la religion, la laïcité, donnant l'image d'un journal ringard, bouffeur de curé, qui ressasserait depuis des années les mêmes discours anticléricaux. Un journal écrit et dessiné par des vieux cons laïcards, dépassé par la réalité d'une société qui changerait et évoluerait plus vite que lui. Arc-bouté sur ses vieilles « obsessions », Charlie passerait même pour réactionnaire, puisque attaché à une vision désuète du monde.

Pour lutter contre un adversaire politique, il est de bonne guerre de commencer par lui retirer toute légitimité. Et pour discréditer son discours, le plus simple est de lui faire un procès en incompétence : « déconnecté », « hors-sol », « archaïque », ça commence par des mots, et ça finit par des sentences. Celui qui tombe sous le coup de tels jugements peut alors être traité de « réac », de « facho », de « raciste », qualificatifs infamants qui l'excluent définitivement du débat public. Charlie Hebdo est habitué à ce genre de procès en illégitimité, ce qui démontre qu'il dérange encore. Plus Charlie se fait traiter de tous les noms, et plus cela rend son existence indispensable.

[Lire la suite](#)



Le Pape, la Corse et des tartufferies sur la laïcité

Si la visite du Pape en Corse a été l'occasion d'une joyeuse ferveur populaire, elle a aussi conduit François à se laisser aller à quelques petites phrases pas forcément bienvenues – pour le dire pudiquement. Incident de peu d'importance en soi, mais qui mérite que l'on s'y arrête parce qu'il conduit à des réflexions allant bien au-delà de la personne du pontife.

[Lire la suite](#)



La discutabile leçon de laïcité du pape

Lors de sa visite en Corse, le pape François a préféré s'attaquer au principe laïque, caricaturé en arme antireligieuse, plutôt que de s'interroger quant à l'effet de ses positions concernant l'avortement, les femmes et les violences sexuelles sur la déchristianisation de la France.

[Lire la suite](#)





Visite du pape en Corse : « La foi ne reste pas un fait privé », affirme François qui défend une « saine laïcité »

À peine arrivé à Ajaccio, le pape a encouragé les Corses à vivre une «citoyenneté constructive» fondée sur une laïcité qui n'est « pas statique ou figée » où les chrétiens jouent un rôle à part entière dans la société.

[Lire la suite](#)



Le pape François en Corse : ce qu'il faut retenir de la visite historique du souverain pontife

François a plaidé dimanche pour une laïcité qui ne soit pas « statique ni figée », avant de lancer un appel à « la paix » pour « tout le Moyen-Orient » et entre les peuples russe et ukrainien.

[Lire la suite](#)



La faute du pape

J'ai le plus grand respect pour le pape François. Mais cela ne m'interdit pas de juger malencontreuses certaines de ses initiatives récentes.

[Lire la suite](#)



Qui veut la peau de la laïcité ? | Le Club

En Corse, le pape a dit tout haut de la laïcité ce que certains responsables politiques lui font subir à bas bruit. La séparation des Eglises et de l'Etat est aujourd'hui remise en cause par des élus, atténuant ainsi la force de ce principe consubstantiel à l'idéal républicain.

[Lire la suite](#)



Pourquoi le Pape, en Corse, plaide-t-il pour une laïcité qui ne soit pas "figée" ?

Le pape François a plaidé en Corse, île française de Méditerranée où il effectue une visite éclair, pour une laïcité qui ne soit pas "statique et figée". Pourquoi une telle prise de position ? Judith Grimaldi a posé la question à Jean Duchesne, conseiller spécial de l'archevêque de Paris.

[Voir la vidéo](#)

LAÏCITÉ EN FRANCE



L'action sociale : de la laïcité de séparation à la laïcité de coopération

La laïcité française, adoptée en 1905, est celle d'une séparation stricte entre État et religion. La modernité contemporaine, marquée par le mouvement et l'incertitude, en a modifié la structure : elle conduit les acteurs politiques à s'appuyer sur les ressources vives des groupements religieux et à mettre en place une laïcité de coopération.

Sommaire

1. De l'Ancien Régime à la laïcité,
2. Les défaillances de la modernité et ses effets,
3. Les ressources du religieux en faveur de la cohésion et de l'intégration sociale,
4. Les politiques de partenariat,
5. Suppléance, fonction d'alerte et expertise : la politique de solidarité des acteurs religieux.

[Lire la suite](#)



Pierre Hayat et le recours à l'histoire de la laïcité multipliant les contre-vérités | Le Club

Le philosophe Pierre Hayat se veut un ardent défenseur de la loi de 2004. C'est son droit le plus strict. Le problème commence quand, désirent à tout prix établir une filiation entre cette loi et les lois de 1905, séparant les Églises de l'État, et de 1882, séparant les Églises de l'École publique, il émet une suite de contre-vérités sur l'établissement de la laïcité en France. Son propos est typique d'un révisionnisme historique très présent actuellement.

[Lire la suite](#)



La laïcité, grande cause 2025 de la région Île-de-France

Après la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé mentale des jeunes ou encore le handicap, la région a choisi la laïcité comme grande cause 2025. Plusieurs actions vont être menées en faveur de cette grande cause.

[Voir la vidéo](#)



Ahmed Assid : «La laïcité n'exclut pas la religion, elle en garantit le libre exercice »

Revue de presse | Selon le chercheur Ahmed Assid, le débat lancé récemment sur la laïcité est sain et salvateur. Il permet de libérer les esprits et de construire une citoyenneté respectueuse de l'autre et de sa différence. Une revue de presse de l'hebdomadaire Al Ayyam.

[Lire la suite](#)



Laïcité et rejet de l'identité de la France

On connaissait les «marronniers» journalistiques, ces articles revenant périodiquement dans la presse comme les marrons sur les arbres. Nous avons désormais – on n'arrête pas le progrès! – des marronniers judiciaires.

Chaque année, quelques officines un peu poussiéreuses de la gauche laïcarde, comme la bien mal nommée «Libre Pensée», attaquent en justice certaines collectivités territoriales (souvent du sud et souvent de droite nationale) pour avoir mis une crèche dans leur hall d'accueil en contravention de la loi de 1905.

Et, chaque année, la justice donne tantôt raison au maire, tantôt à la gauche, selon que l'on considère que cette crèche relève du «culturel» ou du «cultuel».

[Lire la suite](#)



Quand les évêques de France condamnaient la laïcité

Neuf mois avant l'encyclique de Pie XI, Quas primas, du 11 décembre 1925, sur la royauté du Christ et son rejet de l'athéisme d'État, l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France l'anticipait par une condamnation de la laïcité, comme contraire aux droits de Dieu sur la société. C'était il y a cent ans.

[Lire la suite](#)



#5 Le savoir, Jordan Bardella et la laïcité

Charité bien ordonnée commençant par soi-même, pensons à remettre en cause tout ce qui se dit sur cette chaîne. #espritcritique
Pour nous soutenir et nous permettre de continuer ce travail, c'est ici : <https://fr.tipeee.com/espritcritique>

Texte et présentation : Alexis Bellas.
Cadrage, montage et son : Nathan Aubineau.

[Voir la vidéo](#)



LIBERTÉ D'EXPRESSION



Kamel Daoud : "Une des choses les plus difficiles à expliquer au monde, c'est ce qu'est une dictature"

Kamel Daoud, écrivain et journaliste, lauréat du prix Goncourt 2024 pour son roman "Houris" (Gallimard), est l'invité du Grand entretien.

Avec :

- Kamel Daoud, journaliste et écrivain algérien.

[Écouter la suite](#)



Kamel Daoud : « Il faut que Boualem Sansal et d'autres écrivains soient soutenus »

L'écrivain franco-algérien, qui a remporté le prix Goncourt pour son roman Houris, s'est exprimé ce mercredi sur France Inter au sujet de l'incarcération en Algérie de son confrère Boualem Sansal.

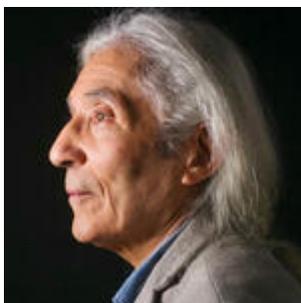
[Lire la suite](#)



« Je défends un homme », proclame Me François Zimeray, l'avocat de Boualem Sansal

Alors que la situation judiciaire de Boualem Sansal s'aggrave, que ses avocats, algériens et français, n'ont pu le contacter, son éditeur Antoine Gallimard appelle à un vaste mouvement de soutien international et lance une souscription pour la défense de l'écrivain. Son avocat français, Maître François Zimeray, plaide contre ce qu'il appelle « le blocus de la pensée ».

[Lire la suite](#)



Privé de visa à 48 heures d'une audience cruciale, l'avocat de Boualem Sansal se voit interdit d'entrée en Algérie

La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Alger doit statuer ce mercredi sur la demande de remise en liberté de l'écrivain franco-algérien, mais Me François Zimeray est bloqué en France.

[Voir la vidéo](#)





Kamel Daoud, Bouteflikafka

1994-2024. Les portraits de der de «Libé» célèbrent leurs 30 ans au fil d'un calendrier de l'avent un peu spécial : 30 ans, 30 portraits. A cette occasion, nous vous proposons chaque jour de décembre, de redécouvrir un de ces portraits (et ses coulisses), balayant ces trois décennies, année par année. Aujourd'hui, une rencontre en 2014, dix ans avant son prix Goncourt, avec le journaliste algérien devenu écrivain.

[Lire la suite](#)



LOI DE 1905



Réenchantons la laïcité. La chronique de Patrick Pilcer

Chaque 9 décembre, nous célébrons la promulgation de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, la loi du 9 décembre 1905, la loi dite de la Laïcité, et l'an prochain nous fêterons ses 120 ans. Depuis 119 ans, cette loi est la pierre angulaire du Vivre Ensemble, la clé de voûte de notre modèle de société, de notre façon de faire Nation, le pilier le plus solide de notre République, avec Liberté, Égalité, Fraternité.

[Lire la suite](#)



Laïque vous avez dit laïc ?

Cette semaine nous célébrons, comme chaque année, l'anniversaire d'une des grandes lois de la République, norme qui a même été, dans son principe au moins, constitutionnalisée : la loi du 9 décembre 1905 consacrant la séparation des Églises et de l'État et que l'article 1er de notre constitution, depuis 1946, affirme en énonçant que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Il ne s'agira pas, ici, de se demander si, au regard de ses si nombreuses exceptions (normatives, prétoriennes ou en pratiques administratives) la Laïcité française serait si « latitudinaire » ou à géométrie si variable que le principe juridique énoncé n'en serait devenu, à nos yeux au moins, qu'un (simple) objectif voire un idéal social fût-il constitutionnalisé. On l'a déjà fait par ailleurs (Cf Dix mythes du Droit public, Lextenso, 2019) et l'on s'est même interrogé collectivement et de façon contemporaine sur l'avenir potentiel sinon souhaitable de ces mêmes exceptions (cf. rencontres organisées ce 13 décembre 2024 au Palais du Luxembourg dans le cadre d'échanges relatifs aux exceptions à la laïcité).

[Lire la suite](#)





Toulouse | Menacée, la laïcité est un combat "qui n'est jamais acquis" pour Sébastien Vincini

Au lendemain de l'anniversaire de la loi de 1905, Sébastien Vincini invitait à Toulouse Najat Vallaud-Belkacem pour un débat autour de la laïcité. Un principe toujours menacé.

Sommaire

1. La laïcité, vrai sujet pour les enseignants,
2. Défendre la laïcité, un travail sans fin,
3. Laïcité et mixité sociale, des sujets mêlés,
4. Un modèle toulousain à dupliquer pour l'ancienne ministre.

[Lire la suite](#)



La loi de 1905 sur la séparation des cultes et des pouvoirs publics pose le principe fondamental de la laïcité

Des rumeurs affirment que la LDH (Ligue des droits de l'Homme) voudrait supprimer Noël, puisqu'elle attaque les décisions communales de placer une crèche dans l'enceinte d'une mairie, comme à Béziers. Le programme serait vaste et bien au-delà de ses capacités ; il serait surtout contraire à ce qu'elle est et défend.

Le but de la LDH est d'inviter les préfets des départements concernés à faire respecter par les élus locaux les lois de la République, dont la loi de 1905 imposant la neutralité des pouvoirs publics vis-à-vis des cultes. Le tribunal administratif de Montreuil vient ainsi d'interdire à un maire de placer un drapeau palestinien au fronton de sa mairie avec l'inscription sur une banderole « Seigneur ! Pardonnez-nous... », en application de cette loi. Mais, chaque année, face à l'inaction renouvelée de certains préfets et ce malgré l'illégalité des faits confirmée par les tribunaux, la LDH se doit de saisir la justice administrative.

[Lire la suite](#)



LOI DE 2004



Loi de 2004 sur le port de signes religieux : la laïcité est-elle passée à droite ?

La laïcité scolaire est désormais un élément de division plus qu'un trait d'union de la gauche. Et c'est la droite qui, peu à peu, a semblé porter la fermeté laïque.

Sommaire

1. Le chemin vers la loi de 2004 sur les signes religieux,
2. La notion de signes « ostentatoires »,
3. Charte de la laïcité et sorties scolaires.

[Lire la suite](#)

LYCÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION



Menacé de perdre son contrat avec l'État, le lycée musulman Al Kindi de Décines contre-attaque

Le groupe scolaire a tenu une conférence de presse, ce vendredi 6 décembre, pour se défendre des "manquements graves" repérés lors de contrôles de l'inspection académique. Ses responsables parlent de simples erreurs et s'estiment victimes d'un climat de défiance des autorités vis-à-vis de la communauté musulmane de France.

Sommaire

1. Des violations de la loi anti-séparatisme ?
2. Une manifestation de soutien,
3. L'engagement de deux députés LFI.

[Lire la suite](#)

"Ils sont là pour étudier avant tout": immersion au collège musulman Avicenne à Nice, après sa bataille juridique contre sa fermeture

BFM Nice Côte d'Azur a pu passer deux jours dans l'établissement, assister aux cours et rencontrer les élèves du collège dont le financement "opaque" avait été pointé du doigt.

[Voir la vidéo](#)

« Ouvrages islamistes » et « règlement discriminatoire » : à Lyon, le dernier lycée privé musulman sous contrat risque de perdre sa subvention

Une commission se réunira ce jeudi à Lyon pour décider de l'avenir de la cité scolaire Al-Kindi, à la suite d'un rapport d'inspection pointant des « atteintes aux valeurs de la République », ce que l'établissement conteste.

Sommaire

1. Deux ouvrages radicaux à la bibliothèque,
2. Un professeur écarté,
3. « Acharnement systématique ».

[Lire la suite](#)

PORT DU VOILE



Le port du voile, un facteur discriminant pour l'accès à l'apprentissage

Le voile diminue de « plus de 80 % » les chances de décrocher un entretien après une candidature spontanée pour un contrat d'apprentissage au sein d'une entreprise, selon une étude universitaire publiée ce lundi.

[Lire la suite](#)



PRINCIPE DE NEUTRALITÉ



Principe de neutralité et communication des collectivités territoriales : un point au 2 janvier 2025

Le principe de neutralité des services publics, joint aux limites propres fixées aux compétences des collectivités territoriales (selon des règles qui varient d'une collectivité l'autre, mais qui se rejoignent dans la notion aussi classique que flexible « d'intérêt public local ») interdit, à ces collectivités... les prises de parti trop nettes en matière de questions internationales, de grèves ou de litiges politiques. Il en résulte des jurisprudences assez subtiles.

Sommaire

1. Une distinction entre aides individuelles légales et actions politiques ou syndicales collectives illégales pour les collectivités territoriales,
2. Une délicate application en matière internationale,
3. Une application riche en vaticinations pour ce qui est de la laïcité,
4. Festivals, conférences, éditoriaux et jumelages : d'incertaines frontières à tracer et retracer au cas par cas, à chaque fois avec prudence.

[Lire la suite](#)



« Pour Emmanuel Macron, l'Église peut contribuer à définir les réponses aux défis politiques »

L'engagement d'Emmanuel Macron dans la reconstruction de Notre-Dame a pu être interprété comme un moyen de choyer l'opinion publique. Mais pour Philippe Portier, cette analyse est incomplète sans évoquer le modèle de laïcité original du président, qui accorde à l'Église catholique un rôle important.

Sommaire

1. Une réassociation du politique et du religieux,
2. Une « catho-laïcité »,
3. Emmanuel Macron et l'horizon métaphysique,
4. Le catholicisme à la table de la République.

[Lire la suite](#)



Crèche de Noël : la mairie de Beaucaire au tribunal pour violation de la laïcité après une plainte de la Ligue des droits de l'homme

Le 18 décembre, devant le tribunal administratif de Nîmes, la mairie de Beaucaire entend défendre des « traditions profondément ancrées dans la culture provençale et camarguaise ».

[Lire la suite](#)



Beaucaire | La mairie RN maintient sa crèche de Noël malgré une décision de justice

Un conflit autour de la laïcité secoue Beaucaire (Gard). Malgré une décision du tribunal administratif de Nîmes demandant le retrait de la crèche provençale installée à l'hôtel de ville, le maire Nelson Chaudon (Rassemblement national) refuse de céder. Il a organisé un référendum local, massivement favorable au maintien de la crèche, et annonce un pourvoi en cassation.

Sommaire

1. Une tradition contestée au nom de la laïcité,
2. Un référendum local sans valeur juridique,
3. Une bataille judiciaire et symbolique,
4. Une polémique récurrente.

[Lire la suite](#)



Crèches en mairie : Robert Ménard une nouvelle fois devant la justice pour non-respect du principe de laïcité

Malgré six condamnations Robert Ménard a une nouvelle fois installé une crèche de la nativité dans la mairie de Béziers. Idem à Perpignan. Des recours pour non-respect du principe de laïcité ont été déposés devant le tribunal administratif de Montpellier. Ils étaient examinés ce mardi 17 décembre.

[Lire la suite](#)



PRIX DE LA LAÏCITÉ



Prix de la laïcité 2024 ou mieux vivre ensemble

Le 9 décembre 2024, le ministère de l'Intérieur a remis le Prix de la laïcité 2024 à 11 lauréats. Portés par des initiatives privées, des associations, des établissements scolaires... les projets déjà réalisés ou en cours visent à promouvoir la laïcité comme un principe fondamental au cœur des valeurs républicaines. Retour sur un moment riche en émotions !

[Lire la suite](#)



PROCÈS SAMUEL PATY



“Les professeurs sont contestés. On conteste et on agresse !” : au procès de l’assassinat de Samuel Paty, l’école en débat

Récit | Le verdict de la cour d’assises spéciale de Paris est attendu le 20 décembre. Au-delà des débats sur les faits et le rôle de chaque accusé, l’audience éclaire les réalités du monde enseignant et les bouleversements révélés par l’assassinat. Plusieurs témoignages ont marqué le procès.

[Lire la suite](#)



Procès Samuel Paty : la « douleur » et « la peine » restent vives après le verdict | Epoch Times

La ministre de l’Éducation Anne Genetet et d’autres représentants de la communauté éducative ont exprimé vendredi la « douleur » et « la peine » qui restent vives après le verdict rendu dans l’assassinat de Samuel Paty, un professeur qui restera dans la « mémoire collective ».

Sommaire

1. « Une page qui se tourne »,
2. « Des accusés reconnus coupables »,
3. Un « verdict équilibré ».

[Lire la suite](#)



RELIGION CATHOLIQUE & LAÏCITÉ



Les saintes carmélites de Compiègne et la laïcité à la française

Le 18 décembre, le pape François a reconnu par un décret la canonisation équipollente des carmélites de Compiègne, guillotonnées en 1794 sous la Terreur. Symboles de l'intolérance républicaine, ces martyres nous rappellent, selon Jean de Saint-Cheron, le paradoxe qui entoure la notion de liberté dans notre société laïque.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Extrait issu du quotidien,
La Croix, le 22 décembre 2024**

(...)

Le paradoxe d'une telle condamnation est tellement énorme qu'il n'est pas utile de le commenter davantage. Le nœud du problème, bien sûr, se situe du côté de la définition de la liberté. Ce que les cervelles fanatisées des sanguinaires ne pouvaient pas (ou ne voulaient pas) comprendre, c'est que ces femmes aient pu délibérément choisir une vie qu'ils jugeaient entravée. À cela s'ajoutaient la haine de l'Église et le mépris de la foi, contraires à la vision du progrès et de la vérité que prétendait défendre l'œuvre révolutionnaire.

(...)

Quelques mois plus tard, la Constitution du 3 septembre 1791 disposait : « La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la Constitution. » Aux droits naturels ou à la Constitution... À l'heure où les mots du pape à Ajaccio rouvrent le débat sur la laïcité à la française, espérons que la décision pontificale de canoniser les carmélites martyres de Compiègne – ce qui met leurs « pauvres noms dans le bréviaire » – fera réfléchir les esprits trop sûrs d'eux-mêmes en matière religieuse.

[Lire la suite](#)



SOCIÉTÉ INCLUSIVE



Fédération Générale des PEP | Baromètre de la société inclusive 10ème vague

Cette 10ème vague du baromètre de la société inclusive réalisée par Verian (ex Kantar Public) pour la Fédération générale des PEP dresse le portrait d'une France qui reste inquiète et inégalitaire, même si quelques signaux laissent entrevoir une légère décrispation sur un certain nombre de sujets.

Sommaire

1. Un monde sous tension et une société divisée,
2. La laïcité,
3. Le changement climatique.

[Lire la suite](#)

SYRIE



Cartographie des confessions présentes en Syrie, une mosaïque complexe

Après la chute du régime de Bachar al-Assad et la prise de pouvoir par des rebelles islamistes, une nouvelle page s'ouvre pour la Syrie après plus de 13 ans de guerre civile. Le pays reste néanmoins fragmenté entre une diversité de confessions.

Sommaire

1. Les musulmans sunnites, confession majoritaire en Syrie,
2. Les Alaouites, confession du clan Assad,
3. Les Druzes, une minorité qui vit en « quasi-autonomie »,
4. Les chrétiens de Syrie, « une communauté en voie d'extinction »,
5. Quel est l'état des relations entre ces différentes confessions ?

[Lire la suite](#)

Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

Scoop.it!

Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.it)